Travaux bruyants, bricolage, jardinage

a Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castri

Les horaires fixés par l'arrêté préfectoral



Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit (Hérault), 25 avril 1990, article 4.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/34317-la-vacquerie-et-saint-martin-de-castries/